

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup>: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup>: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RECLAMES — ..... 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS																			
Omnibus. Poste. Cr. il.				Poste. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.																			
CAHORS — D.	6h 25	12h 30	6h 15	PARIS — D.	2h 20 s.	9h 50	7h 45 m	CAHORS — D.	4h 41	10h 29	5h 25	TOULOUSE — D.	5h 40	9h 16	2h 30	CAHORS — D.	7h 40	11h 30	5h 16	PARIS — D.	8h 5	11h 30	5h 10	CAHORS — D.	7h 40	11h 30	5h 16	PARIS — D.	8h 5	11h 30	5h 10								
Mercure	6 40	1 4	6 15	— Express.	8	»	»	Sept-Ponts	4 53	10 33	5 38	BORDEAUX	» » »	» » »	9 30	Cabessut, halte	7 49	11 41	5 25	CAPDENAC — D.	7 45	11 30	5 10	Cabessut, halte	7 49	11 41	5 25	CAPDENAC — D.	7 45	11 30	5 10	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16	CAPDENAC — D.	7 45	11 30	5 10
Parnac	6 52	1 16	6 27	BORDEAUX	» » »	» » »	3 15	Cieurac	5 11	10 46	5 58	BORDEAUX	» » »	» » »	9 30	Arcambat	8 2	12 4	5 36	Lamadelleine	7 58	11 54	5 25	Arcambat	8 2	12 4	5 36	Lamadelleine	7 58	11 54	5 25	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16
Luzoch	7 4	1 23	6 35	M-Libos — D.	3 55	3	3 15	Labenque	5 20	10 53	6 11	Montauban — D.	7 25	10h 40	4 40	Vers	8 12	12 21	5 45	Montbrun, hal.	8 21	12 30	5 44	Vers	8 12	12 21	5 45	Montbrun, hal.	8 21	12 30	5 44	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16
Castelfranc	7 18	1 37	6 50	Fumel — D.	3 42	3 18	9 7	Borredon	5 31	11 3	6 25	Fonneuve	7 40	10 54	4 54	Saint-Géry	8 21	12 38	5 53	Toirac	8 11	12 18	5 35	Saint-Géry	8 21	12 38	5 53	Toirac	8 11	12 18	5 35	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16
Puy-Evéque	7 30	1 48	7 3	Sotrac-Touzac	8 55	3 30	9 19	Caussade	5 55	11 27	6 42	Albias	7 55	11 3	5 3	Conduché	8 35	1 5	6 6	St-Cirq, halte	8 43	1 14	6 13	Conduché	8 35	1 5	6 6	St-Cirq, halte	8 43	1 14	6 13	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16
Duravel	7 40	1 57	7 12	Duravel	9 3	3 39	9 28	Réville	6 5	14 30	7 8	St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 25	Calvignac, hal.	9 5	1 44	6 35	St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 25	Calvignac, hal.	9 5	1 44	6 35	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16				
Sotrac-Touzac	7 49	2 6	7 21	Puy-Evéque	9 11	3 48	9 37	Albias	6 13	11 44	7 18	Cajarc	9 21	2 10	6 7	Cajarc	9 21	2 10	6 7	Cajarc	9 21	2 10	6 7	Cajarc	9 21	2 10	6 7	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16				
Fumel	8 1	2 17	7 33	Castelfranc	9 26	4 3	9 52	Fonneuve	6 22	11 52	7 28	Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 58	Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 58	Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 58	Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 58	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16				
M-Libos — A.	8 8	2 53	7 40	Luzoch	9 38	4 16	10 5	Montauban — A.	6 39	12 7	7 45	Toirac	9 44	2 35	7 8	Toirac	9 44	2 35	7 8	Toirac	9 44	2 35	7 8	Toirac	9 44	2 35	7 8	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16				
BORDEAUX	3 51	8 11	4 45	Parnac	9 47	4 26	10 15	BORDEAUX	10 40	6 05	» »	Lamadelleine	9 58	3 10	7 21	Lamadelleine	9 58	3 10	7 21	Lamadelleine	9 58	3 10	7 21	Lamadelleine	9 58	3 10	7 21	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16				
PARIS — Ar.	11 46	4 37	2 48	Mercure	9 58	4 38	10 26	TOULOUSE — A.	8 46	1 45	5 57	CAPDENAC — A.	10 12	3 27	7 33	CAPDENAC — A.	10 12	3 27	7 33	CAPDENAC — A.	10 12	3 27	7 33	CAPDENAC — A.	10 12	3 27	7 33	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 16				

Cahors, 13 le Septembre

## SYMPATHIES ÉTRANGÈRES

Au moment où l'homme néfaste qui préside aux destinées de l'Allemagne, s'efforce de faire le vide autour de nous, c'est-à-dire de nous aliéner les peuples étrangers, qu'il nous soit permis de constater avec une légitime fierté que sa politique de rancunes et de haines n'a pas obtenu partout le succès qu'il espérait.

Non, la France n'est pas isolée au milieu de l'Europe. Non, elle n'est pas rejetée comme un foyer de peste et de révolutions.

Il signor Crispi devenu l'homme lige du grand chancelier, le roi Humbert lui-même ravalé au rôle de vassal de Guillaume II, ont beau, pour faire la cour à la Prusse et flatter son amour-propre et sa basse jalousie, afficher des sentiments gallophobes et pratiquer à notre égard une politique mesquine de taquineries, l'Europe impartiale sait faire la part des choses; elle n'est pas dupe des accusations mensongères et des calomnies que l'on propage contre nous.

Pour elle, la France n'a pas cessé d'être la nation chevaleresque et désintéressée qui tient haut et ferme le flambeau de la civilisation et du progrès.

Elle sait que malgré les désastres qu'elle a éprouvés et dont toute la responsabilité retombe sur l'incurie de Napoléon III, notre pays n'a rien perdu de son prestige et de son influence d'autrefois.

La France républicaine, quoique l'on en puisse dire à Berlin et dans les journaux réactionnaires, jouit de l'estime et des sympathies de l'Europe.

Nous pourrions en donner des preuves nombreuses, il nous suffira de citer quelques faits récents dont les esprits les plus prévenus ne sauraient nier l'importance et la signification.

Naguère, quand le roi de Portugal a traversé la France pour se rendre en Italie auprès de la reine dona Maria Pia, son épouse, il a considéré comme un devoir de se faire l'écho, auprès du gouvernement français des vives sympathies du peuple portugais pour notre nation.

Plus récemment encore, nous avons vu le commandant de l'escadre espagnole, porter, à Toulon, un toast au président de la République au nom de son gouvernement et de l'armée espagnole tout entière.

Enfin, il y a quelques jours, à St Nazaire une manifestation profondément sympathique avait lieu entre les officiers de la marine russe et la municipalité de cette ville, réunis en un banquet.

Le commandant Alexieff venait prendre, au nom de l'empereur Alexandre III, possession du croiseur russe *L'amiral Kornilow*, qui avait été construit sur les chantiers de la Loire.

On a échangé de part et d'autre les paroles les plus courtoises; on a bu à l'union des deux peuples, aux cris répétés de: vive la France! vive la Russie!

Les officiers russes ont vidé d'un seul coup leur verre en disant:

« Permettez-nous de faire ici comme nous faisons en Russie. Quand chez nous on boit à la France, on ne s'y reprend jamais à deux fois pour vider sa coupe. »

Eh bien! on a le droit d'être ému en présence de pareils témoignages d'amitié, en présence de ces manifestations de fraternité

entre des peuples qui ont appris à se connaître et à s'estimer.

En Russie, en Espagne, en Portugal, on aime la France, on l'estime; on la considère toujours comme la grande et généreuse nation qui a ouvert à l'Europe la voie de la civilisation et du progrès.

Cela console un peu des attaques injustes et des calomnies que l'on publie ailleurs contre elle.

Non, la noble vaincue de 1871 dont le flanc saigne encore, n'est pas isolée en Europe. Si elle a des adversaires qu'égarent la jalousie et la haine, elle a aussi des amis qui savent l'apprécier et l'estimer.

M. de Bismarck a beau la dénouer comme une menace pour la paix; on sait bien qu'elle ne veut pas la guerre, qu'elle ne menace personne. Elle a donné assez de preuves de sa patience et de son abnégation pour que l'on ne puisse pas douter de ses sentiments pacifiques.

Des manifestations comme celles de Toulon et de St-Nazaire, réconfortent les cœurs, relèvent les courages et sont une réponse sans réplique aux accusations des réactionnaires qui vont répétant partout que la France républicaine n'a pas d'amis en Europe

\* \*

## INFORMATIONS

L'escadre espagnole à Toulon. — Toulon, 12 septembre,

Parmi les personnages qui assistaient au dîner offert à bord de la *Numancia*, par l'amiral espagnol Carranza, on remarquait l'amiral Dupetit-Thouars, le préfet maritime de Toulon, assisté de

Espérait-il donc se libérer, par la mort du Mayor de la terreur que celui-ci lui inspirait, et se soustraire à tout jamais à sa diabolique influence?

Qui sait quelles pensées traversèrent son cerveau atrophié?

Peut-être même l'intensité de son épouvante l'avait-elle complètement paralysé?

Il est impossible de répondre à ces questions. Ce qui est certain, c'est qu'il resta neutre.

Michela se leva lentement sans le perdre du regard.

Quand elle fut debout, elle lui fit un geste de menace, et, pressant la détente, elle tira sur le Mayor.

Elle s'élança aussitôt vers Sébastien, dont elle coupa les liens.

Elle était folle de joie, pleurait et riait à la fois.

— Merci, ma lionne! dit Sébastien en lui rendant ses caresses; c'est toi qui nous as sauvés. Enfin, ce misérable est mort; nous n'avons plus rien à redouter de lui.

— Viens, partons! s'écria-t-elle d'une voix tremblante d'émotion; partons, ne restons pas une minute de plus dans cette maison.

— Oui, partons; mais à présent que nous n'avons plus rien à redouter de ce misérable, nous restons à Paris. A qui bon nous réfugier en Espagne?

— Je ferai ce que tu voudras, mon ami, répondit-elle; mais les meurtres commis dans cette maison auront un grand retentissement, et peut-être...

— C'est vrai, tu as raison; la police ne doit pas mettre son nez dans nos affaires particulières; mieux vaut nous éloigner au plus vite; plus tard,

ses aides de camp, le préfet du Var, le sous-préfet et le maire de Toulon, les directeurs des services maritimes, les chefs des différents corps d'armée de mer, etc., etc.

La *Numancia* était décorée avec un goût parfait. Pendant toute la durée du repas, la musique du bord a joué les plus beaux morceaux de son répertoire.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés. L'amiral Carranza s'est levé le premier et a bu à la prospérité, à la gloire de la France à Son Excellence le président de la République française et au gouvernement français.

« Je bois, a-t-il ajouté, à l'armée, à la marine française, au préfet maritime et au maire de Toulon Je les prie de transmettre aux dames et aux habitants de Toulon l'expression de toute ma reconnaissance pour les paroles flatteuses qu'ils ont adressées à l'escadre dont j'ai le commandement. Je leur exprime l'admiration que j'ai éprouvée en visitant l'escadre française dans la rade des Salins-d'Hyères, ainsi qu'à l'arsenal de Toulon. J'ai admiré la discipline et l'instruction des équipages, la parfaite organisation des différents services, chose naturelle chez une nation dont l'histoire navale est aussi glorieuse que celle de la France elle-même. Je bois donc à la marine française si dignement représentée ce soir. »

L'amiral Dupetit-Thouars, préfet maritime de Toulon, a répondu en ces termes:

« Cher amiral, Je vous remercie, au nom de tous ceux qui m'entourent, des vœux que vous formez pour la grandeur et la prospérité de notre pays. Je tiens à vous dire les regrets que nous fait éprouver le départ de l'escadre espagnole. Les relations qui se sont établies durant votre séjour à Toulon, la belle tenue de vos marins et de vos bâtiments, votre courtoisie personnelle ont ravivé les souvenirs communs d'un passé glorieux, et c'est de tout cœur que nous nous unissons pour porter la santé de Sa Majesté la reine régente, de votre jeune roi, en un mot de l'Espagne et de sa vaillante marine. »

Le maire de Toulon a pris à son tour la parole:

« Amiral, a-t-il dit, je vous remercie au nom de la ville des paroles que vous venez de prononcer et

quand le scandale de ces crimes mystérieux sera étouffé...

— Nous reviendrons; mais, je t'en supplie, éloignons-nous.

— Viens donc, et hâtons-nous. Ils firent leurs derniers préparatifs en quelques minutes.

Et un quart d'heure à peine s'était écoulé depuis l'étrange dénouement de cette scène épouvantable, que Sébastien s'éloignait à grands pas à travers la plaine dans la direction du Bourget.

Un silence lugubre continuait à régner dans la salle à manger.

Soudain, le corps du Mayor eut un tressaillement général un soupir profond s'échappa de sa poitrine, et le bandit se dressa sur son séant.

— Que s'est-il donc passé? se demanda-t-il. Il se leva péniblement.

— Que signifie cette douleur à la hanche droite? reprit-il d'une voix sourde, pourquoi éprouve-je une si grande peine à respirer? Ah ça! je suis seul ici? où sont Sébastien, sa femme, Feliz Oyandi? Mort diable! ils se sont enfuis en m'abandonnant. Ah! ce coup de feu!

Il se palpa par tout le corps.

— Je n'ai aucune blessure!... comment? Ah! ma cote de mailles m'a sauvé; oui, la balle m'a frappé à la hanche et s'est aplatie dessus; delà cette atroce douleur!... Mais alors, je suis perdu moi... Sébastien me dénoncera!...

Il se mit à rire.

— Niais que je suis!... Décidément, je n'ai pas encore la visière bien nette... L'assaut a été rude! Sébastien a tout à craindre de la police, il ne dira rien... Allons! c'est à recommencer...

## LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XI

CE QUI SE PASSA DANS LA MAISON DES VOLEURS, DE QUELLE FAÇON GÉNÉREUSE LE MAYOR ET SON AMI S'ACQUITTÈRENT ENVERS LEURS FIDÈLES ASSOCIÉS, ET CE QUI S'ENSUIVIT.

— Vous êtes un infâme! s'écria Sébastien avec rage. Ah! vous ferez bien de me tuer, car si je vous échappe...

— Oui! je le sais bien, interrompit le Mayor en ricanant. Mais tu n'échapperas pas, sois tranquille... Chacun son tour, cher ami; tu t'es vengé à ta manière; je me venge à la mienne: c'est un prêt pour un rendu. Tu vas voir ce que je te réserve et tu me diras...

Un coup de revolver se fit entendre. Le Mayor n'acheva pas, et tomba comme une masse sur le plancher, où il resta immobile...

Feliz Oyandi poussa un cri terrible d'épouvante, et se précipita, effaré, au dehors.

Voici ce qui s'était passé.



des sentiments que vous avez exprimés à son égard, je les lui ferai connaître demain. Elle vous en sera reconnaissante. Au nom de la population toulonnaise je bois à la noble Espagne, à la vaillante et glorieuse marine espagnole. »

Le commandant de la corvette *Castilla* a prononcé le discours suivant :

« On a dit que les nations vivaient par l'énergie de leur patriotisme. Je bois au patriotisme français, dont nous sommes émerveillés et qui vient de montrer dans son escadre la force unie à la science. Ce patriotisme a su développer l'industrie privée et la mettre à même de construire pour l'Espagne des navires comme *la Numancia* et *le Pelayo*, qui, chacun à son époque, représentent les derniers progrès de l'architecture navale pour la marine militaire. Vive la France ! vive l'Espagne ! »

Les invités n'ont quitté que très tard *la Numancia*, et n'ont pas assez d'éloges pour la cordialité de l'accueil qui leur a été fait.

**Le gouverneur de l'Indo-Chine.** — L'*Officiel* a publié le décret par lequel M. Richaud, résident général en Annam et au Tonkin, est nommé gouverneur général de l'Indo-Chine, en remplacement de M. Constans. La démission de son grade d'inspecteur général de 2<sup>e</sup> classe des colonies est acceptée.

Par un autre décret, M. Rheinar, ancien résident de France à Hué, est nommé résident général en Annam et au Tonkin, en remplacement de M. Richaud.

**Le conflit anglo-américain.** — Washington, 12 septembre.

On prétend qu'en vertu du bill de représailles qui vient d'être voté par le congrès, le gouvernement va frapper d'un droit de 5 dollars tous les wagons transportant des marchandises canadiennes en transit sur le territoire de l'Union.

Au dernier conseil de cabinet canadien, M. Langevin et M. Thompson, ont déclaré que le Dominion devait répondre par des mesures de représailles à celles que les Etats-Unis vont prendre à son égard. M. Thomson a ajouté qu'il ne fallait pas perdre de vue la possibilité d'une guerre, et la majorité des ministres aurait, paraît-il, décidé que le Canada doit être mis immédiatement en état de défense. Lord Stanley of Preston, gouverneur général du Canada, est arrivé hier à Toronto, et a félicité la population canadienne de son attitude ferme et digne dans la crise que lui fait actuellement traverser le conflit avec les Etats-Unis.

**L'espion allemand de Nice.** — On lit dans le *Paris* :

On a fait courir le bruit que Fritz Killian von Hoehenburg, pris à Nice en flagrant délit d'espionnage, ne serait pas traduit devant les tribunaux, et qu'on se bornerait à le reconduire jusqu'à la frontière.

Nous nous refusons absolument à prendre cette nouvelle au sérieux. L'an dernier on a relâché vingt espions, dont une comtesse allemande à vingt quartiers. A tous les points de vue, il serait extrêmement dangereux de continuer ce jeu. Les Allemands ne nous en auraient aucun gré et, d'ailleurs, nous n'avons que faire de leur gratitude. Quant aux Français, ils se sentiraient profondément humiliés et en viendraient à croire que la loi sur l'espionnage, a été faite, non pour être appliquée, mais simplement pour donner une satisfaction platonique à l'opinion.

Killian von Hoehenburg a détourné ou s'est procuré par un moyen quelconque une pièce d'armement, il doit subir les conséquences de son indis-

crétion ou de son vol. Le public ne comprendrait même pas la moindre hésitation à cet égard.

**La santé du roi Humbert.** — On a reçu des nouvelles privées qui ont appelé de nouveau l'attention sur la santé du roi Humbert.

Le comte de Solms vient de faire un rapport à l'empereur d'Autriche qui, d'après ce qu'on dit dans l'entourage impérial, serait très pessimiste.

Les évanouissements auxquels le roi est sujet, et qui se sont produits au cours de son voyage dans les Romagnes, inquiètent vivement et sont considérés comme des symptômes graves.

**M. Boulanger.** — Vienne, 12 septembre.

Je peux vous annoncer de bonne source que le général Boulanger avait, il y a un mois, conçu le projet de se rencontrer avec le procureur du Saint-Synode, Pobedonozeff, un des rares personnages panslavistes ayant conservé de l'influence auprès du tsar. La rencontre devait avoir lieu, à la date actuelle, à Salzburg, où Pobedonozeff est en ce moment pour assister à un grand mariage, mais le procureur a craint pour son influence et a refusé l'entrevue.

**La ligue anti-esclavagiste.** — Mgr Ferrata, nonce du pape en Belgique, vient de recevoir des instructions spéciales du Saint-Siège concernant la conférence internationale anti-esclavagiste. Afin de prouver qu'il s'intéresse vivement à l'œuvre de S. Em. le cardinal Lavignerie, le pape serait désireux d'obtenir la présidence honoraire de cette conférence. Sa Sainteté s'y ferait représenter par un délégué spécial.

**L'autonomie de la Bavière.** — Munich 12 septembre :

Tous les vrais Bavarois se soulèvent contre le projet du prince de Bismarck qui veut créer, comme on le sait, deux ministères de la guerre dont l'un serait spécialement pour la Prusse, et l'autre serait chargé des Etats allemands du Sud. L'opinion publique se montre très irritée de cette nouvelle atteinte que le chancelier paraît vouloir porter à ce qui est resté d'autonomie à la Bavière.

**L'agitation dans les Balkans.** — Le Nord, organe officieux de la chancellerie russe, dit : « Les nouvelles des Balkans sont d'un caractère peu rassurant, car on a signalé de sérieux désordres en Macédoine et en Albanie ; sérieux surtout parce qu'ils n'affectent pas une portée purement locale, mais qu'ils paraissent être l'écho d'un mouvement insurrectionnel prêché par certains journaux bulgares, encouragé par des influences extérieures très puissantes. Il ne faut cependant pas s'exagérer la situation ; il y a des gens trop intéressés à grossir les faits. »

Il faut se dire aussi que des événements venant à éclater dans les Balkans n'offriraient plus aujourd'hui la même gravité que naguère, car l'apaisement indubitable intervenu depuis l'entrevue de Péterhof empêcherait que ces événements ne donnassent lieu à des conflits internationaux. Il est même beaucoup plus probable qu'en acceptant l'état critique de la situation, les gouvernements européens seront forcés d'écartier ces éléments de danger et de procéder au règlement de la question bulgare, d'Albanie et de Macédoine, car la nation russe attend patiemment l'avenir et mettra à profit — quand elles se présenteront — les circonstances favorables, sans cependant rien précipiter.

— Décidément tu divagues. Viens-tu, oui ou non ? J'aperçois les lanternes de la voiture.

— Je viens ! je viens ! Oh ! quel bonheur !

— De quel bonheur parlez-vous !

— Dam ! je te croyais mort, et je te retrouve vivant ; n'est-ce donc pas un bonheur pour moi ? fit-il d'une voix douce.

— Hum ! Enfin, comme tu voudras ; dépêchons-nous.

— Me voici ! me voici !

Ils s'éloignèrent alors presque en courant, laissant toutes les portes ouvertes derrière eux.

Ils rejoignirent la voiture, car c'était bien elle qui venait.

Presque à l'entrée du Bourget, le cocher retint les chevaux.

Les deux hommes montèrent, la voiture tourna et se dirigea au grand trot en faisant un détour pour rentrer à Paris par La Chapelle.

A peu près à la moitié du chemin, la voiture dépassa un homme et une femme qui marchaient bon pas du côté de Paris.

Ces deux individus étaient Sébastien et Michela.

En voyant qu'ils étaient heureux, dit Sébastien en lançant un regard de convoitise au brillant équipage : ils sont bien commodément assis dans leur voiture et ils ne se fatiguent pas.

Il était loin de se douter que ceux qu'il enviait ainsi étaient les assassins qu'il fuyait en si grande hâte et auxquels il n'avait échappé que par miracle.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

#### Compte-rendu officiel

Séance du 24 août 1888

Présidence de M. Cambres, président

(Suite)

M. Pauliac, rapporteur de la commission des finances, expose que M. le directeur du dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot a adressé un rapport dans lequel il demande que la subvention de 2,000 fr. affectée au concours de poulinières et de pouliches soit augmentée ou tout au moins maintenue.

Dans ce même rapport, M. le directeur propose d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de créer à St-Céré une nouvelle station et de supprimer celle de Cahors, qui n'est guère fréquentée.

La commission propose le maintien du crédit alloué et est d'avis qu'il soit créé une station d'étalons à St-Céré tout en conservant les stations de Cahors et de Puy-l'Evêque.

M. de Verninac dit que les résultats obtenus dans les stations de Cahors et de Puy-l'Evêque ne semblent pas démontrer que ces deux stations aient rendu, jusqu'à ce jour, à l'élevage des services signalés. Il existe, au contraire, dans la région voisine de St-Céré des prairies où l'on pourrait élever des chevaux à peu près comme en Auvergne. Malheureusement pour les propriétaires de cette partie du département, ils n'ont à proximité que des étalons rouleurs, ayant au minimum 48 kil. à faire effectuer à leurs juments lorsqu'ils veulent les faire saillir par les étalons de l'Etat de la station de Gramat. Dans ces conditions, il ne peut qu'appuyer la création d'une station à St-Céré.

M. Calmon appuie, à tous égards, la proposition de M. de Verninac et, constatant comme lui que la création d'une station à St-Céré ne détournerait pour ainsi dire aucune jument de la station de Gramat, prie le Conseil général de bien spécifier qu'en aucun cas l'établissement à St-Céré d'une station d'étalons n'aura pour cause de diminuer sous aucun prétexte le nombre de ceux affectés à la station de Gramat.

M. de Verninac déclare se rallier absolument à cette proposition.

M. de Lamaze dit qu'il appuie à tous égards ces diverses propositions.

M. Deloncle, faisant observer que la station de Puy-l'Evêque étant de création trop récente pour qu'on puisse arguer du petit nombre de juments saillies jusqu'ici, demande que la station de St-Céré ne porte, en aucun cas, préjudice à celle de Puy-l'Evêque, dont l'établissement a entraîné beaucoup de frais et de dépenses, et qu'il serait injuste de rendre improductives par la suppression brusque et imméritée de la station elle-même ; et n'admet pas que le Conseil entende avantager un canton au détriment d'un autre, déjà en possession et qui a fait de lourds sacrifices.

M. Delport fait les mêmes observations en ce qui concerne Cahors.

Ces diverses propositions sont adoptées.

M. le comte de Turenne demande qu'à l'avenir un étalon pur sang anglais soit affecté à la station de Gramat.

#### XII

DANS LEQUEL REPARAISSENT DEUX DE NOS PERSONNAGES FORT PEU SYMPATHIQUES, MAIS QUI ONT CEPENDANT UNE CERTAINE IMPORTANCE ET QUE NOUS NE POUVONS NÉGLIGER PLUS LONGTEMPS.

Fil-en-Quatre ne faisait depuis quelque temps que de très rares apparitions chez la Marlouze, la maîtresse du tapis-franc de la cour de Rome, dont il était devenu, depuis trois ou quatre mois, un des plus fidèles habitués, à ce point, qu'une table particulière lui était réservée près du comptoir de la digne *ogresse*, pas laquelle il avait été pris en grande affection.

L'inquiétude était grande parmi les consommateurs attirés du tapis-franc.

Fil-en-Quatre passait pour un *bon zigue*, ayant de l'atout et pas chien avec les camaros. Chacun commentait à sa façon cette disparition inexplicable du digne rôle de barrières.

Depuis dix jours, personne ne l'avait rencontré aux endroits où l'on était auparavant certain de le trouver ; on craignait qu'il ne lui fût arrivé de la peine, et qu'ils se fût laissé *piger* par la rousse, à la suite de quelque escapade un peu risquée.

Quelques-uns de ses amis, se prévalant mieux informés que les autres, assuraient savoir de source certaine que ce pauvre Fil-en-Quatre avait été pincé dans une razzia faite par la police aux environs de la Chaussée du Maine, conduit au dépôt, et après un interrogatoire sommaire, envoyé à Mazas.

Ces suppositions n'avaient rien d'exagéré.

Fil-en-Quatre avait un dossier volumineux à la

M. de Verninac combat cette proposition. Il estime que l'étalon de pur sang anglais est peu pratique pour la production normale du pays, que les étalons arabes sont préférables. Il préfère, dit-il, le sang arabe pour la cavalerie légère. Un étalon anglais ne saillira guère plus de 7 à 8 juments. L'administration des Haras donnant à la station de Gramat le nombre maximum d'étalons dont elle peut disposer, ce ne serait qu'au lieu et place d'un étalon arabe qu'un cheval anglais pourrait y être envoyé.

Il demande le rejet de la proposition de M. le comte de Turenne.

M. Calmon fait observer que les poulaillers provenant du sang anglais sont plus difficiles à nourrir et à élever que ceux provenant du sang arabe ; il croit donc devoir appuyer les observations de M. de Verninac, surtout en ce qui concerne la cause qui fournit un grand nombre de poulinières à la station de Gramat. Toutefois, considérant que dans une certaine partie du canton de Gramat, située à proximité de St-Céré, il existe comme dans ce canton des prairies où le croisement anglais pourrait donner des résultats satisfaisants, demande que le pur sang anglais, réclamé par le comte de Turenne, soit affecté à la station de St-Céré.

M. Duphénieux, s'appuyant sur son expérience personnelle, combat en principe le pur sang anglais.

MM. de Verninac et de Turenne se rallient à la proposition de M. Calmon, qui est adoptée par le Conseil.

Sur la proposition de M. Rozières, le Conseil émet le vœu que toutes les juments ou pouliches nées ou non dans le département du Lot, mais qui y sont élevées, soient à l'avenir admises aux concours du département, à condition toutefois qu'elles justifient d'une carte de saillie émanant d'une station d'étalons nationaux ou bien d'une station privée, mais approuvée.

Au nom de la commission des finances, M. Pauliac propose :

1<sup>o</sup> De rejeter la demande de secours présentée par le Conseil municipal de Puy-l'Evêque, en vue d'aider la commune à solder le prix du loyer des haras. — Adopté ;

2<sup>o</sup> D'accorder une bourse entière à l'école nationale vétérinaire de Toulouse au jeune Boisse, Pierre, de Cahors, et d'inscrire la somme de 600 fr., montant de cette bourse, à l'article 5 du sous-chapitre XI. — Adopté ;

3<sup>o</sup> D'adopter le sous-chapitre XI (encouragements à l'agriculture et à l'industrie) s'élevant à la somme de 15,800 fr. — Adopté.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Calmeilles propose :

1<sup>o</sup> D'ajourner jusqu'au moment où la commune de Calès aura les ressources nécessaires, l'avant-projet de construction de la partie du chemin d'intérêt commun n<sup>o</sup> 41, comprise dans la traversée du bourg de Calès. — Adopté ;

2<sup>o</sup> De rejeter, faute de pièces justificatives de la dépense, la demande d'un crédit de 500 francs destiné à solder les frais de réparation ou d'acquisition d'objets mobiliers indispensables à l'hôtel de la sous-préfecture de Gourdon. — Adopté ;

3<sup>o</sup> De renvoyer à la commission des finances, avec avis favorable, la demande d'un crédit de 3,812 fr. 20 cent. destiné à exécuter divers travaux de grosses réparations aux prisons de la ville de Gourdon, notamment la construction d'une citerne. — Adopté ;

4<sup>o</sup> De voter en principe une somme de 1,000 fr., en vue de mettre à l'alignement les bâtiments en saillie sur le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 55, dans la traversée de Gourdon. — Adopté.

A suivre.

Préfecture de police ; il avait un compte très embrouillé avec la justice ; ce que l'on racontait n'avait donc rien que de très plausible.

Ses amis le plaignaient et faisaient hautement son éloge, en déplorant le malheur qui frappait un sujet aussi recommandable et appelé à un si bel avenir.

D'autres, ses ennemis, qui n'a pas d'ennemis en ce bas-monde ! ou tout au moins des jaloux et des envieux, et Fil-en-Quatre, comme tous les hommes au-dessus du vilgaire, ne manquait ni des uns ni des autres, il en avait même à foison.

Ceux-là ricanèrent tout bas, car ils étaient majorités dans la salle de la Marlouze, et ils se réjouissaient entre eux, avec des clignements d'yeux et des mots à double entente, d'être débarrassés pour longtemps, pour toujours peut-être, d'un camarade que son adresse et le bonheur constant qui l'accompagnait ses expéditions, même les plus difficiles, et dont la réputation bien méritée, comme celle d'Aristide à Athènes, mais dans un sens diamétralement opposé, les offusquait à cause de sa supériorité indiscutable.

Un soir, vers huit heures ou huit heures et demie, au moment où l'on discutait plus vivement qu'à l'ordinaire sur cet inépuisable sujet, car les doutes étaient toujours les mêmes sur le sort de Fil-en-Quatre, la porte s'ouvrit, et, à la surprise générale, le bandit entra dans le tapis-franc, de l'air tranquille et insouciant qu'il avait toujours.

Tous les regards se fixèrent aussitôt sur lui avec une vive expression de curiosité, mais personne ne se risqua à lui adresser une question, à laquelle on savait à l'avance qu'il ne répondrait pas.

(A suivre).

Mais qui diable a tiré sur moi ?... Feliz Oyandi ? Non, il est trop lâche... Mais peut-être il aura laissé faire ? J'éclaircirai cela... C'est bien la peine de faire tuer tous ces coquins pour obtenir un si piètre résultat.

Il consulta sa montre, qui par hasard ne s'était pas arrêtée dans sa chute.

— Mort diable ! il est temps de partir... C'est égal, voilà une belle boucherie ! Comment la police se tirera-t-elle de tout cela ?... Ma foi, c'est son affaire ; partons ?...

Et ramassant son chapeau, il le mit sur sa tête et sortit d'un pas rapide, mais encore peu assuré.

— Je veux bien que le diable m'enporte dix ans plus tôt qu'il ne compte le faire s'il n'y a pas un démon qui me protège ! fit-il en ricanant. Je reviens de loin, cette fois !... Eh ! qu'est-ce encore ?

En franchissant le seuil de la porte, il avait trébuché contre un corps étendu en travers sur le sol.

— Hé ! es-tu mort, mon drôle ? dit le Mayor en lui lançant un vigoureux coup de pied.

— Ne me tuez pas ! s'écria le soi-disant cadavre d'une voix pleurarde en se redressant à demi.

— Et qui avons-nous ici ? On dirait la voix de mon ami Feliz Oyandi.

— Ce n'est pas moi ! s'écria l'autre avec épouvante.

— Imbécile ! s'écria le Mayor en riant, je te reconnais rien qu'à cette réponse ; voyons, lève-toi, la voiture va arriver.

— Comment ! quoi ! c'est toi ; tu n'es pas mort ?

— Tu le vois bien, animal, et toi ?

— Ni moi non plus plus, s'écria-t-il naïvement.



**Pétition** — Environ 150 commerçants et industriels de la place du Marché viennent d'adresser à M. le maire de Cahors la pétition suivante :

« Monsieur le Maire,  
 Les soussignés commerçants maîtres d'hôtel, aubergistes, limonadiers, voituriers et habitants de la ville de Cahors, ont l'honneur de porter à votre connaissance que le maintien de la décision que vous venez de prendre, interdisant aux marchands étrangers leur installation sur la place du Marché, causerait un préjudice au commerce local, en éloignant à tout jamais l'élément étranger indispensable à la prospérité de la population déjà si éprouvée par la crise commerciale.  
 Les soussignés viennent donc, monsieur le Maire, vous prier, au nom de leurs intérêts compromis, de vouloir bien rapporter votre décision et permettre aux marchands étrangers de vendre, comme par le passé, sur la place du Marché.  
 Espérant que bon accueil sera fait à leur juste réclamation, ils ont l'honneur, monsieur le Maire, de se dire vos dévoués et obéissants administrés. »

(Suivent 150 signatures.)

**Économat des Lycées.** — Notre compatriote M. Bariéty, commis d'économat au lycée de Toulouse est nommé économat au lycée de Digne (6<sup>e</sup> classe).

**Manufacture de l'État.** — Notre compatriote M. de Bercegol, commis de manufacture de 2<sup>e</sup> classe à Bordeaux est nommé sur place à la première classe.

**Armée territoriale.** — Notre compatriote M. Ruelle, Paul-Jules-Louis-Raymond-Claude, colonel du génie, directeur à Clermont du génie du XIII<sup>e</sup> corps d'armée, retraité récemment, vient d'être nommé colonel du génie dans l'armée territoriale.

**École Polytechnique.** — Deux de nos compatriotes, MM. Bergon et Décas viennent de sortir de l'École polytechnique dans l'artillerie.

**Postes et Télégraphes.** — Par arrêté de M. le Directeur général des postes et télégraphes, M<sup>me</sup> Peyret, receveuse à Saint-Aimé a été nommée receveuse à Prayssac, en remplacement de M<sup>lle</sup> St-Sève appelée à St-Aimé (Oran) permutation.

**M. François Boyer,** lieutenant de vaisseau commandant l'avis *Le Goëland* au Sénégal, vient de se distinguer dans les rivières du sud de cette colonie, en réprimant énergiquement une insurrection de noirs qui gênaient depuis longtemps les transactions commerciales dans ces parages.

M. François Boyer, est le neveu de Mgr Grimardias, évêque de Cahors.

**Nécrologie.** — *Le Corrèzien* annonce la mort, à Panama, d'un jeune ingénieur M. Henri Bonneval, originaire de Bétaille. Il a succombé aux accès de la fièvre jaune au moment où il comptait revenir dans son pays natal.

**Accident.** — Samedi un petit garçon de 9 ans a été victime d'un accident qui, fort heureusement, n'aura pas des suites trop fâcheuses. Cet enfant partait vers minuit, avec sa mère, la femme Robert, revendeuse à Cahors, pour se rendre à la foire de Labastide-Morat. Tous deux étaient montés sur une jardinière, lorsque un faux mouvement précipita le jeune Robert sous les roues du véhicule qui lui passa sur les deux jambes. Relevé aussitôt et transporté dans une pharmacie, on a pu constater que l'enfant, bien que sérieusement blessé, n'avait heureusement aucune fracture.

**Accident.** — Samedi dans l'après-midi, un accident est arrivé sur la route de Regourd au bas de la côte de la Poujade. Le char à fourrage de M. Bessières a versé. Le cocher sa femme et son fils qui étaient sur le siège de devant, ont été projetés sur la route. L'enfant a reçu de fortes contusions au visage, quant à la femme, elle a eu une entorse au talon. Le cocher est sorti indemne de cet accident qui aurait pu avoir les conséquences les plus fâcheuses.

**Travaux effectués dans le Lot par la Compagnie d'Orléans.** — Voici la liste des travaux exécutés par la Compagnie d'Orléans dans notre département pendant l'année qui vient de s'écouler

- Construction d'un quai à bestiaux, de 37 mètres, dans la station de Rocamadour.
- Construction à Assier d'un dortoir pour les machinistes.
- Agrandissement de la gare de Cahors.
- Consolidation des remblais de la Doudonne et des Auges.
- Consolidation de la tranchée du Queyran.
- Agrandissement de la gare de St-Denis-les-Martel.
- Déviations de la voie près d'Arcambal.

**Nominations.** — M. Bertrand, sous-lieutenant hors cadre, au 3<sup>e</sup> bataillon de chasseurs arabes, est affecté au 7<sup>e</sup>.

— Sont nommés : Suppléant du juge de paix du canton de Lacapelle-Marival, M. Eugène Toorné, maire de Rodelle.

Suppléant du juge de paix du canton de Payrac, M. Antoine Iscard, maire, conseiller d'arrondissement.

**Caisse nationale postale d'épargne**  
*Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois de juillet 1888.*

Versements reçus de 118,796 déposants, dont 21,291 nouveaux ..... 14,952,266 47  
 Remboursements à 46,367 déposants, dont 8,799 pour solde... 10,912,049 80  
 Excédant des versements ..... 4,040,216 67

*Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de Juillet 1888.*

Versements reçus de 465 déposants, dont 111 nouveaux ..... 106,190 »  
 Remboursements à 249 déposants, dont 58 pour solde ..... 83,080 37  
 Excédant des versements ..... 23,109 63

*Le Directeur des Postes et des Télégraphes,*  
 A. BAFFET.

**Fête de l'avenue de la Gare.** — Le quartier de la Gare célébrera sa fête annuelle, les dimanche 16 et lundi 17 septembre 1888.

A cette occasion divers jeux enfantins auront lieu la première journée des fêtes, et se composeront de : Jeu du croquant, jeu du baquet, jeu de la poêle et concours de grimaces et de sourires avec primes.

La musique fera entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

A 4 heures, ouverture du bal de jour.  
 A 8 heures, ouverture du bal de nuit.  
*Brillant orchestre.*

**Musique militaire.** En raison du renvoi anticipé de la classe de 1883 et d'une partie de la classe 1884, la musique du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie ne pourra se faire entendre sur les allées Fénélon, qu'à une époque qui sera ultérieurement fixée.

**Aux médecins.** — *Le Journal de médecine* publie l'avis suivant :

Un poste de médecin civil est vacant à Miquelon. Cette place rapporte un revenu annuel qui peut être évalué à environ 7,000 francs et le titulaire a droit, en outre, au logement en nature, ainsi qu'au passage gratuit (aller et retour) pour lui et sa famille.

Pour être accepté par l'Administration des colonies, il faut être docteur en médecine, prendre l'engagement de résider au moins trois ans dans la colonie et de ne résigner ses fonctions que dûment remplacé.

Les candidats doivent adresser leur demande au ministère de la marine et des colonies (Administration des colonies, 1<sup>re</sup> division, 1<sup>er</sup> bureau) en y joignant leurs diplômes, tous certificats constatant leur honorabilité et leurs aptitudes professionnelles.

**FAITS DIVERS**

**ALLMAYER-ROCAMBOLE**

LE ROI DES ESCROCS  
 (Suite).

**Allmayer en Algérie**

En 1886, Allmayer débarquait en Algérie avec le projet de faire une grosse affaire sur l'exportation des moutons.

Son plan était celui-ci : Marseille reçoit des quantités considérables de moutons algériens ; ces animaux, embarqués dans quatre ports désignés qui sont Oran, Alger, Philippeville et Bône, sont exempts de droits d'entrée au débarquement ; il s'agissait de faire embarquer en fraude sur la frontière marocaine des moutons marocains, qui sont à très bas prix, et d'obtenir un certificat d'origine d'embarquement pour avoir la franchise des droits à Marseille.

Allmayer, aussitôt son arrivée à Alger, mettant à profit sa qualité d'Israélite, fréquenta immédiatement ses riches coreligionnaires. Ses manières affables, sa façon de traiter cavalièrement les grosses affaires d'argent, lui attirèrent les bonnes grâces de deux capitalistes MM. A..., et S...

Une fois dans la place, il expliqua à ses futurs associés son plan, et le marché fut conclu. A..., et S..., s'engageaient à verser à Allmayer 250 à 300,000 fr. ; ce dernier irait faire des achats de moutons au Maroc et ferait franchir la frontière à sa marchandise vivante au nez et à la barbe des douaniers forts rares à cet endroit.

Restait un point important à conclure. Nous avons dit plus haut que seuls les ports d'Oran, Alger, Philippeville, et Bône étaient ouverts à l'exportation des moutons ; le point le plus rapproché de la frontière était donc Oran ; c'était beaucoup trop loin, et l'entreprise eût échoué.

Allmayer, fort de l'appui de ses relations algériennes, alla trouver le gouverneur général et agit avec tant d'adresse auprès de lui, qu'il emporta de sa visite l'arrêté d'ouverture du port de Nemours (voisin de la frontière) à l'exportation des moutons.

La partie était gagnée, Allmayer toucha cent mille francs de ses associés et partit pour le Maroc.

Mais toute médaille à son revers. Un coreligionnaire d'Allmayer, le jeune A..., qui avait beaucoup aidé ce dernier à se créer les relations à Alger, trouva extraordinaire de ne pas avoir sa part du gâteau ; il manifesta hautement son mécontentement et avec si peu de réserve que le récit fut entendu de M. de R..., inspecteur des douanes.

Prévenir le directeur des douanes fut l'affaire d'un moment. Le gouverneur général avisé fut très embarrassé, car il n'y avait pas moyen d'abroger immédiatement le port de Nemours à l'exportation des moutons.

De concert avec l'autorité militaire, la direction des douanes ordonna aux chefs des bureaux arabes de Nedroma, Lalla, Magnia, et Ghar-Rouban, de détacher tout ce qu'ils avaient de cavaliers disponibles pour renforcer les quinze malheureux douaniers qui formaient la garde de la frontière et d'empêcher partout l'introduction sur le territoire algérien.

Ainsi échoua cette brillante opération qui devait rapporter à Allmayer et à ses associés une somme rondelette.

Le côté comique de l'affaire, c'est qu'Allmayer, comprenant, par les mesures prises subitement sur la frontière, qu'il lui serait impossible de faire passer sa marchandise, fila prestement du Maroc, emporta dans sa sacoche l'argent de ses co-associés, qui ont eu trop bon nez pour se plaindre.

**Allmayer au boulevard des Batignoles**

D'Algérie passons aux Batignoles. On a su qu'il y a quelques mois, l'inculpé avait occupé un appartement, boulevard des Batignoles. Il avait installé là un superbe coffre-fort Fichet, qu'il ouvrait pour certains privilégiés, et où en guise d'argent se trouvait son testament recouvert de plusieurs sceaux de divers pays, héritage d'une tante qui lui laissait neuf millions.

Coffre-fort et testament ont permis en quinze jours à Allmayer d'escroquer plus de dix mille francs à des bourgeois des Batignoles.

**Vol au téléphone**

Allmayer est enfin arrêté une première fois en 1886, à la suite de l'audacieuse escroquerie commise par lui au préjudice de M. Kastor, négociant, rue Grange-Batelière.

Il avait fait à cette occasion, on s'en souvient, un ingénieux emploi du téléphone. Il avait abusé sa dupe en imitant la voix du jeune chef de la maison et avait ainsi pu se faire payer le montant d'un faux chèque. Allmayer fut condamné, à cette époque, pour vol et faux en écritures. Il fut arrêté quelques temps après par M. Beyeignet, commissaire de police du quartier des Champs-Élysées, qui, l'ayant réduit après une lutte assez vive, le confia à un gardien de la paix pour le conduire au commissariat du palais de l'Industrie.

**Deuxième évasion**

Allmayer et le gardien de la paix descendaient paisiblement l'avenue des Champs-Élysées, quand ce Rocambole moderne, profitant d'un moment de distraction de son convoyeur, lui passa un croc-en-jambe, le renversa et prit la fuite, laissant le pauvre agent se ramasser tout penaud. Quelque temps après, il était arrêté à nouveau et conduit à Mazas sous bonne escorte.

**Allmayer signe son ordre de mise en liberté**  
**Troisième évasion**

C'est au cours de sa détention à Mazas qu'Allmayer joua à la justice de son pays le tour le plus habile, le plus audacieux et le plus invraisemblable que les annales judiciaires aient jamais enregistré.

Un jour, le juge d'instruction chargé de son affaire le faisait amener en sa présence, pour l'interroger, dans une pièce spécialement destinée à cet usage. Le magistrat et le prévenu étaient seuls. Après un long interrogatoire, le juge se lève et passe dans un cabinet voisin pour s'éclairer les mains. Sans perdre une seconde, Allmayer, qui avait avisé un ordre de mise en liberté traînant sur le bureau, s'en empare, y inscrit son nom, remplit les blancs, imite la signature du magistrat, timbre avec son cachet, et, sortant d'un pas ferme et tranquille, il annonce à son gardien, qui l'attendait, sa mise en liberté, l'emmène avec lui pour faire viser la pièce qu'il fait parvenir aussitôt au directeur de Mazas.

Une heure après les formalités de la levée d'écrou terminées, les portes de Mazas s'ouvraient toutes grandes pour livrer passage à Allmayer qui sortait avec dignité de la prison.

Il était parvenu à s'évader encore une fois, grâce à ce stratagème étonnant d'audace.

(A suivre).

**Dix ans de jeune.** — Les journaux de Madrid signalent le cas d'une femme qui n'a bu n'y mangé depuis dix ans.

Le fait est attesté par des nombreux médecins et officiers municipaux.

Domingua est âgée de trente neuf ans. Elle

est grande, mince, élancée ; elle a les cheveux noirs, les yeux petits très enfoncés et considérablement cernés ; son teint est pâle, son aspect maladif. Elle a eu la fièvre typhoïde en 1877.

Son état devint alors si grave qu'à un moment donné ses parents étaient persuadés que c'était bien fini pour elle de la vie. Elle se releva pourtant. Mais, depuis lors, tout ce qu'elle mangeait, son estomac le rejetait. Si bien que pour ne plus souffrir, elle se mit petit à petit à ne plus rien manger du tout. Et voilà dix ans que cela dure.

Actuellement, elle souffre constamment de douleurs stomacales ; elle est extrêmement faible et a de fréquentes attaques où elle perd toute espèce de connaissance et de sentiment.

Domingua est rentrée avant-hier à l'hôpital de Pontevédra, où elle sera soumise à un traitement médical des plus minutieuses.

**Une tournée de la Patti.** —

QUATRE MILLIONS DE RECETTES EN SIX MOIS. — M<sup>me</sup> Adéline Patti et son mari, M. Nicolini, ont débarqué, à Plymouth, du steamer *Ionis*, venant de la Nouvelle-Zélande, via Rio-Janeiro, et Ténériffe. M<sup>me</sup> Patti revient de sa tournée de l'Amérique du Sud. Interrogée par le correspondant d'un journal, elle a répondu que cette tournée avait été la plus heureuse qu'elle ait jamais faite. Elle a quitté l'Angleterre en décembre dernier, et en arrivant à Buenos-Ayres, elle a reçu un accueil des plus remarquables.

Ses représentations dans la République Argentine, données dans un magnifique bâtiment pouvant contenir 5,000 personnes, attiraient chaque fois une foule énorme ; la recette de la soirée d'ouverture a dépassé 100,000 fr. Les spéculateurs ont fait un bénéfice de 150 fr. par place. Les recettes totales de la campagne se sont élevées à 4 millions 250,000 fr., sur lesquels M<sup>me</sup> Patti a reçu 40,000 fr. par soirée soit 15,000 fr. de plus que ce qui avait été garanti.

Les recettes des quatre représentations d'adieu à Buenos-Ayres ont donné 83,750 fr. par soirée. Au bénéfice de M<sup>me</sup> Patti, il y a eu un enthousiasme indescriptible. Des bouquets ont été jetés en telle quantité qu'elle dut marcher dessus. Le président de la République Argentine et d'autres personnages lui ont fait de magnifiques présents.

À la fin de son engagement à Buenos-Ayres, M<sup>me</sup> Patti et sa troupe sont allées à Montevideo, où huit représentations ont été données au théâtre Solis. Le total des recettes s'est monté à 500,000 fr. La proposition fut alors faite de se rendre à Rio-Janeiro pour donner des représentations à l'Opéra de dom Pedro. Mais la troupe refusa à cause de la fièvre jaune. Lorsque M<sup>me</sup> Patti passa à Rio dans son voyage pour l'Angleterre on lui offrit de payer cent francs par place pour qu'elle chantât ; mais le temps manqua pour organiser les représentations.

M<sup>me</sup> Patti jouit d'une excellente santé, et dans deux circonstances seulement à Buenos-Ayres, on a dû renvoyer la représentation. M<sup>me</sup> Patti a l'intention de demeurer dans son château du pays de Galles jusqu'en novembre. Elle partira probablement de nouveau pour l'Amérique du Sud en mars prochain.

**Privas.** — Un terrible accident s'est produit lundi matin au champ de tir de l'armée, situé au quartier de Bellon, commune de Saint-Priest :

Les tireurs de 2<sup>e</sup> classe du 2<sup>e</sup> bataillon du 40<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Privas s'étaient rendus le matin au champ de tir, pour exécuter divers exercices de tir.

Après avoir exécuté ces exercices, les soldats étaient occupés à faire la théorie du tir sous le commandement des sergents et caporaux qui apprennent à viser et à tirer.

Tout à coup un coup de feu retentit et un soldat tombe mortellement blessé.

Un fusil était chargé et avait fait feu. La victime, un nommé Bouvet, soldat à la 2<sup>e</sup> compagnie n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

Quant à l'auteur involontaire de cet accident, le soldat Chalamet, de la 1<sup>re</sup> compagnie, il a été aussitôt arrêté.

Une enquête a été ouverte par l'autorité militaire pour rechercher à qui incombe la responsabilité de cet accident.

**BOURSE.** — Cours du 12 septembre 1888.

3 0/0.....	84 30
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 85
4 1/2 0/0 1883.....	105 72
Actions Orléans.....	1,351 25
Actions Lyon.....	1,316 25
Action Panama.....	268 75
Obligations Orléans 3 0/0.....	402 50
Obligations Lombardes.....	307 50
Obligations Saragosse.....	358 00



# Établissement Hydrothérapique

CHEZ M<sup>ME</sup> SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

### TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Pommade, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	4 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennes, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

## GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

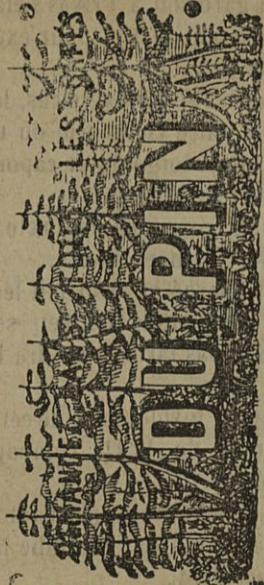
EXPOSITION



CAHORS 1881

## B. DOUCÈDE

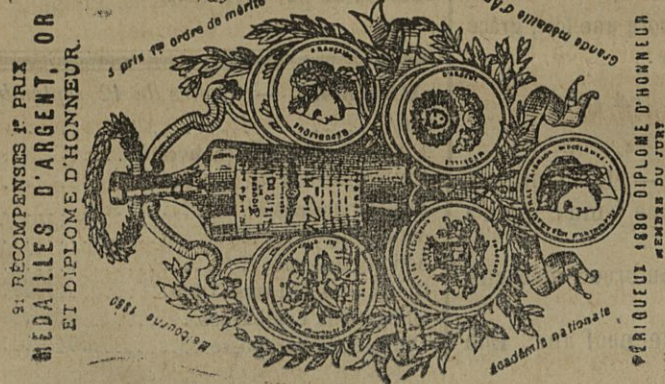
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricateurs  
**PÉRIQUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS  
dont les Bourgeois de Ségny forment essentiellement  
la base.  
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la  
GRANDE CHARTREUSE.



31 RÉCOMPENSES & PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR

PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
MÉDAILLE D'OR

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

## IMPRIMERIE LITOGRAPHIQUE

(Maison fondée en 1855)

5 Médailles

## A. CASTANET

79, Boulevard Gambetta, 79

CAHORS

Impressions administratives, commerciales et artistiques. — Dessin et Gravure. — Travaux de luxe. — Billets de mariage et de naissance.

SPECIALITÉ DE CARTES DE VISITE

Papeterie et Fournitures de Bureau

Plan de Cahors. — Carte du Lot

Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

M<sup>me</sup> Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

EAU MINÉRALE NATURELLE

## VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

## DENTS & DENTIERES

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

## \* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris.

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

## A BRIVE

TOULON DENTIFRIGES ALCAINS ET ELIXIR LUCODON

Prévenant la Carie et le déchaussement de Dents ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

## LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du jour même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Gog-Héron  
Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layou.

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

## DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIÉ archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez Les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 fr. 50 par la Poste.

## CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

## NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

## TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 10 par la poste.

## LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIÉ, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

## GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X<sup>e</sup> siècle au XIV<sup>e</sup> siècle par MM. L. COMBARIÉ et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 fr. 25 par la poste.

**LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE**

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Berthelot, secrétaire, membre de l'Institut, Directeur de l'École des langues orientales; F. Goussier, professeur de philosophie; G. Darboux, professeur de mathématiques; Dr L. Habert, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Mariton, chargé de cours à la Sorbonne; E. Muntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup>  
Éditeurs  
PARIS  
61, Rue de Rennes, 61

**LIVRAISON**

L'ouvrage complet est livré en 25 volumes gr. in-8° et 12 volumes in-4°.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	1 franc
Payables à raison	de 10 francs par mois
Chaque volume broché	25 francs

LIVRAISON spécimen envoyée gratuitement sur demande

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE